



Transfert

Critères pour la sélection de contributions scientifiques

Le magazine en ligne Transfert de la SRFP publie des contributions scientifiques sur des questions relatives à la formation professionnelle. Les indications ci-après concrétisent les critères de sélection des contributions. La sélection relève de la responsabilité de la rédaction (Daniel Fleischmann et Jackie Vorpe).

Critères de sélection

- Transfert publie des contributions de projets de recherche présentant un intérêt pour le groupe cible.
- Le groupe cible comprend les responsables de la formation dans les trois lieux de formation – l'entreprise, l'école et les cours interentreprises –, mais également les directions d'établissement, les membres des administrations, le personnel des organisations du monde du travail, le personnel de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, les prestataires privés, les chercheuses et les chercheurs ainsi que les médias.
- La formation professionnelle englobe la formation professionnelle initiale, supérieure et continue.
- En règle générale, il s'agit de travaux de recherche suisses. Mais des projets étrangers sont également envisageables dans la mesure où ils concernent la Suisse de manière significative. Des projets d'universités, de hautes écoles spécialisées, de hautes écoles pédagogiques, des EPF et de bureaux privés (tels que le bureau Bass) par exemple entrent en ligne de compte.
- Transfert publie des articles de recherche fondamentale et de recherche appliquée issus des disciplines les plus diverses (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, économie, sciences politiques, histoire, etc.).
- Des questions relevant de la recherche quantitative et qualitative sont admissibles.
- En règle générale, Transfert ne publie pas de mémoires de bachelor ou de master.
- La rédaction vérifie la qualité des contributions.
 - (a) La contribution s'appuie-t-elle sur un projet de recherche qui a dans le cas idéal été soumis à un contrôle de qualité ?
 - (b) La contribution est-elle plausible, compréhensible et claire, l'argumentation est-elle cohérente ?
 - (c) La contribution pose-t-elle une question et tire-t-elle une conclusion ?
 - (d) Le travail est-il effectué avec des méthodes reconnues ?
 - (e) Dans le cas d'une recherche quantitative : la taille de l'échantillon est-elle adéquate pour la question traitée ?
 - (f) La contribution est-elle d'actualité ? On entend ici par actualité une période d'environ deux ans.
 - (g) Rapports d'évaluation : présentent-ils un intérêt suprarégional ?
- Si nécessaire, la rédaction demande à l'auteur ou à l'auteure une contextualisation, des précisions ou des explications.
- En cas de besoin, la rédaction veille à ce que les textes soient compréhensibles, bien structurés et pertinents. Elle assure cela en posant des questions d'éclaircissement et en procédant à des interventions rédactionnelles.
- Les contributions ne répondant pas aux critères peuvent être refusées. Les motifs du refus sont indiqués.
- Si possible, les contributions doivent contenir des « conclusions », des « recommandations » ou des indications similaires pour la pratique.
- Des informations complémentaires pour les auteurs et auteures, ainsi qu'un manuel pour la soumission d'articles finis, sont disponibles [ICI](#).